



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Assemblée des délégués 1^{er} mars 2024

RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE

Remarques préliminaires (rappel)

1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le 29 septembre 2020 la FSC a déposé une demande de renouvellement pour la reconnaissance comme fédération d'élevage. Par lettre du 16 décembre 2020 l'OFAG nous a informé d'un retard dans le traitement de notre demande. Pour cette raison, la reconnaissance existante sera prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle reconnaissance. Le 13 janvier 2022, nous avons reçu de l'OFAG une lettre contenant diverses questions relatives à notre demande. Celles-ci ont été retravaillées en collaboration avec le Dr Pierre-André Poncet et le dossier a été déposé auprès de l'OFAG le 14 avril 2022. La réception du dossier nous a été confirmée le 22 avril 2022. Depuis cette date, nous n'avons pas eu de nouvelles.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle demande a été reconnue le 7 novembre 2019 par l'OFAG. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Fort de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1^{er} janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.

Rapport 2023

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2023, la FSC doit, comme en 2022, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.

a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2023)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Chevaux de courses au galop						
Mâles	4	5	5	6	3	3
Femelles	4	4	4	8	4	6
<i>Total I</i>	8	9	9	14	7	9
Chevaux de courses au trot						
Mâles	12	9	10	17	23	19
Femelles	10	14	13	16	19	25
<i>Total II</i>	22	23	23	33	42	44
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	30	32	47	49	53	56

b. Epreuves de performance effectuées en 2022

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Epreuves de performance (galop)	246	294	283	233	393	427
Epreuves de performance (trot)	<u>725</u>	<u>735</u>	<u>695</u>	<u>484</u>	<u>582</u>	<u>659</u>
TOTAL	971	1'029	978	717	975	1'086

Commission d'élevage

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2023, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2023.

Commission d'élevage

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de 8 chevaux pur-sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

Le Stud Book Galop Tome 19 – 2021 et le Stud Book Trot Tome XVII – 2021 ont été publiés au mois d'avril 2023.

Le Stud Book Trot Tome XVIII – 2022 a été publié au début du mois de février 2024. Le Stud Book Galop Tome 20 - 2022 est encore en cours de vérification et sera publié en printemps 2024.

Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2023 la commission d'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs ou trotteurs.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, en février 2024

Henri Turrettini
Président de la Commission d'élevage